# INTRODUCTION À L'OPENDATA

Jean-Christophe Becquet - APITUX

TUGA - 26/10/2022

#### COMPRENDRE

- Le droit d'auteur
- Les licences libres
- L'opendata

Il faut déposer une œuvre pour la protéger

- Il faut déposer une œuvre pour la protéger
- La protection est réservée aux artistes reconnus

- H faut déposer une œuvre pour la protéger
- La protection est réservée aux artistes reconnus
- Je peux faire une utilisation non commerciale

- Il faut déposer une œuvre pour la protéger
- La protection est réservée aux artistes reconnus
- Je peux faire une utilisation non commerciale
- Si c'est accessible sur Internet, je peux l'utiliser

# LA NOTION D'ŒUVRE DE L'ESPRIT

- Textes
- Images
- Musiques
- Films
- Logiciels
- Base de données

Le droit d'auteur s'applique dès la création de l'œuvre

Le droit d'auteur s'applique dès la création de l'œuvre  Quelle que soit la notoriété de l'auteur

Le droit d'auteur s'applique dès la création de l'œuvre

- Quelle que soit la notoriété de l'auteur
- Quelle que soit la qualité de l'œuvre

Le droit d'auteur s'applique dès la création de l'œuvre

- Quelle que soit la notoriété de l'auteur
- Quelle que soit la qualité de l'œuvre
- Sans formalités à accomplir

Le droit moral

#### Le droit moral

- Paternité
- Respect de l'œuvre

Le droit moral

- Paternité
- Respect de l'œuvre

Le droit patrimonial un privilège qui permet à l'auteur d'interdire

#### Le droit moral

- Paternité
- Respect de l'œuvre

#### Le droit patrimonial un privilège qui permet à l'auteur d'interdire

- La copie
- La représentation
- L'adaptation

Quelques <mark>limites</mark> au monopole de l'auteur

Quelques limites au monopole de l'auteur

Citation

Quelques <mark>limites</mark> au monopole de l'auteur

- Citation
- Représentation et copie privée

Quelques limites au monopole de l'auteur

- Citation
- Représentation et copie privée
- Parodie

Quelques limites au monopole de l'auteur

- Citation
- Représentation et copie privée
- Parodie
- Handicap

Quelques limites au monopole de l'auteur

- Citation
- Représentation et copie privée
- Parodie
- Handicap
- Pédagogique

Quelques limites au monopole de l'auteur

- Citation
- Représentation et copie privée
- Parodie
- Handicap
- Pédagogique

Les exceptions sont difficilement applicables pour un usage professionnel

« Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur »

« Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur »

#### **CIVIL**

Dommages et intérêts

« Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur »

#### **CIVIL**

# PÉNAL

- Dommages et intérêts
- 300 000 euros d'amende
- 3 ans de prison

• Œuvres pour lesquelles le droit patrimonial a expiré

- Œuvres pour lesquelles le droit patrimonial a expiré
- En France

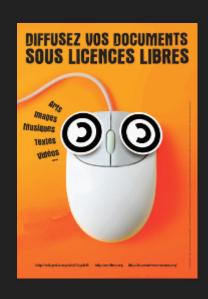
- Œuvres pour lesquelles le droit patrimonial a expiré
- En France
  - 70 ans après la mort de l'auteur
  - 70 ans après la divulgation de l'œuvre si l'auteur est une personne morale
  - Pas de domaine public volontaire

- Œuvres pour lesquelles le droit patrimonial a expiré
- En France
  - 70 ans après la mort de l'auteur
  - 70 ans après la divulgation de l'œuvre si l'auteur est une personne morale
  - Pas de domaine public volontaire
- Le droit moral continue à s'appliquer

#### Pour en savoir plus

- Conférence gesticulée « Un Faible Degré d'Originalité », Antoine Defoort, licence Creative Commons BY-SA
- Contenus numériques : droit d'auteur et licences libres, Calimaq aka Lionel Maurel, licence Creative Commons BY

# LICENCE LIBRE



La licence libre s'appuie sur le droit d'auteur pour définir les règles de partage



Au départ les 4 libertés du logiciel libre

La licence libre s'appuie sur le droit d'auteur pour définir les règles de partage



La licence libre s'appuie sur le droit d'auteur pour définir les règles de partage Au départ les 4 libertés du logiciel libre

- Utiliser
- Copier
- Étudier
- Modifier et redistribuer



La licence libre s'appuie sur le droit d'auteur pour Puis adaptation à d'autres définir les règles de partage

Au départ les 4 libertés du logiciel libre

- Utiliser
- Copier
- Étudier
- Modifier et redistribuer

types d'œuvres

• Une décision de l'auteur

- Une décision de l'auteur
- En vertu de son droit patrimonial

- Une décision de l'auteur
- En vertu de son droit patrimonial
- Pour une œuvre particulière après sa création

Exemple: la licence

**Creative Commons BY-SA** 

Exemple: la licence

**Creative Commons BY-SA** 



Exemple: la licence

**Creative Commons BY-SA** 



Une licence libre

Exemple: la licence

**Creative Commons BY-SA** 



Une licence libre

Paternité



Exemple: la licence

**Creative Commons BY-SA** 



Une licence libre

Paternité



Copyleft



#### LE COPYLEFT



- Hérédité de la licence
- Partage à l'identique

#### LE COPYLEFT



- Hérédité de la licence
- Partage à l'identique

« crée un pot commun auquel chacun peut ajouter quelque chose mais duquel personne ne peut rien retirer. »

Eben Moglen

• 1789 : la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 stipule dans son article 15 que « la société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration »

- 1789 : la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 stipule dans son article 15 que « la société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration »
- 1978 : la loi CADA formalise la liberté d'accès aux documents administratifs

- 1789: la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 stipule dans son article 15 que « la société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration »
- 1978 : la loi CADA formalise la liberté d'accès aux documents administratifs
- 2007 : la rencontre de Sébastopol sur l'Open
   Government définit les 8 principes de l'opendata

• 2011 : ouverture du portail data.gouv.fr

- 2011 : ouverture du portail data.gouv.fr
- 2016 : la loi Lemaire pour une République numérique instaure l'opendata par défaut

- 2011 : ouverture du portail data.gouv.fr
- 2016 : la loi Lemaire pour une République numérique instaure l'opendata par défaut
- 2021 : ouverture des données de l'IGN

# 8 PRINCIPES POUR DES DONNÉES PUBLIQUES OUVERTES

- Définis lors de la rencontre de Sébastopol sur l'Open Government
- 7-8 décembre 2007

## PRINCIPES DE L'OPENDATA 1/8

Complètes: toutes les données sont mises à disposition.

Les données publiques sont des données qui ne sont pas sujettes à des limitations valables concernant la vie privée, la sécurité ou des privilèges d'accès.

## PRINCIPES DE L'OPENDATA 2/8

 Primaires: les données sont telles que collectées à la source, avec la plus grande granularité possible, et ne se présentent pas sous des formes agrégées ou modifiées.

## PRINCIPES DE L'OPENDATA 3/8

 Opportunes: elles sont mises à disposition aussi rapidement que nécessaire pour préserver leur valeur.

#### PRINCIPES DE L'OPENDATA 4/8

 Accessibles: les données sont accessibles au plus grand éventail d'utilisateurs possible et pour des usages aussi divers que possible.

## PRINCIPES DE L'OPENDATA 5/8

• Lisibles par des machines : les données sont structurées pour permettre le traitement automatisé.

#### PRINCIPES DE L'OPENDATA 6/8

 Non discriminatoires: les données sont accessibles à quiconque, sans aucune obligation préalable ni inscription.

## PRINCIPES DE L'OPENDATA 7/8

 Non propriétaires : les données sont accessibles dans un format sur lequel aucune entité ne dispose d'un contrôle exclusif.

## PRINCIPES DE L'OPENDATA 8/8

 Sans permis: elles ne sont pas soumises au droit d'auteur, à brevet, au droit des marques ou au secret commercial.

# AUJOURD'HUI EN DROIT FRANÇAIS

# AUJOURD'HUI EN DROIT FRANÇAIS

Un principe

# AUJOURD'HUI EN DROIT FRANÇAIS

Un principe

• L'opendata par défaut

#### AUJOURD'HUI EN DROIT FRANÇAIS

Un principe

• L'opendata par défaut

2 licences

#### AUJOURD'HUI EN DROIT FRANÇAIS

Un principe

• L'opendata par défaut

2 licences

- Licence ouverte
- ODbL: Open Database License (Copyleft)

#### AUJOURD'HUI EN DROIT FRANÇAIS

Pour en savoir plus

- Data.gouv.fr : les licences pouvant être utilisées par les administrations
- Article D323-2-1 du Code des relations entre le public et l'administration

data.gouv.fr (Portail national opendata)

- data.gouv.fr (Portail national opendata)
- opendata.auvergnerhonealpes.eu (Région Auvergne Rhône-Alpes)

- data.gouv.fr (Portail national opendata)
- opendata.auvergnerhonealpes.eu (Région Auvergne Rhône-Alpes)
- data.metropolegrenoble.fr
   (Ville et Métropole de Grenoble, SMMAG)

- data.gouv.fr (Portail national opendata)
- opendata.auvergnerhonealpes.eu (Région Auvergne Rhône-Alpes)
- data.metropolegrenoble.fr
   (Ville et Métropole de Grenoble, SMMAG)
- opendata.paris.fr (Paris Data)

- data.gouv.fr (Portail national opendata)
- opendata.auvergnerhonealpes.eu (Région Auvergne Rhône-Alpes)
- data.metropolegrenoble.fr
   (Ville et Métropole de Grenoble, SMMAG)
- opendata.paris.fr (Paris Data)
- Un catalogue des plateformes territoriales de données (non officiel)

transport.data.gouv.fr

(Point d'Accès National aux données de mobilités)

- transport.data.gouv.fr
   (Point d'Accès National aux données de mobilités)
- adresse.data.gouv.fr
   (BAN : Base Adresse Nationale)

- transport.data.gouv.fr
   (Point d'Accès National aux données de mobilités)
- adresse.data.gouv.fr
   (BAN : Base Adresse Nationale)
- Sandre (Portail national d'accès aux référentiels sur l'eau)

- transport.data.gouv.fr
   (Point d'Accès National aux données de mobilités)
- adresse.data.gouv.fr
   (BAN: Base Adresse Nationale)
- Sandre
   (Portail national d'accès aux référentiels sur l'eau)
- Un catalogue des plateformes nationales open data (non officiel)

BD TOPO

- BD TOPO
- BD ORTHO

- BD TOPO
- BD ORTHO
- RGE ALTI

- BD TOPO
- BD ORTHO
- RGE ALTI
- Chronique « Pépites libres » sur les données géographiques libres, Jean-Christophe Becquet, licence Creative Commons BY-SA : Écouter le podcast ou lire la transcription

#### LA DONNÉE 1/2

« Contrairement au pétrole, les données sont un produit inépuisable et non rival ; contrairement à l'or, les données n'ont aucune valeur quand elles sont stockées, elles ne peuvent servir de valeur étalon. »

#### LA DONNÉE 2/2

« En revanche, de la même façon que les diamants, les données ont besoin d'être polies par l'analyse pour produire de la valeur et, tout comme le blé, les données peuvent ensuite être utilisées à des fins très variées. »

Valoriser ses données, valoriser sa ville

Cette présentation a été réalisée à partir du logiciel libre Reveal.js

Elle est partagée sous licence Creative Commons BY-SA 4.0 International (Attribution - Partage dans les Mêmes Conditions)



Jean-Christophe Becquet - APITUX

#### CRÉDITS

• Affiche Diffusez vos documents sous licences libres, April, licence Creative Commons BY-SA